

RAPPORT DE LA REUNION DE CONCERTATION

Les membres de la fédération des Centres de Gestion Agréés du Cameroun ont tenu une réunion de concertation sur la mise en œuvre de la loi portant fiscalité locale promulguée le 23 décembre 2024 par le président de la République.

C'était l'occasion de parcourir la loi et relever quelques vides juridiques existants. Il faut rappeler que le projet de loi est resté dans le tiroir pendant 3 ans. Il n'a donc pas été mis à jour par l'administration fiscale au moment de son introduction au parlement. Ceci pose certains problèmes car durant ces dernières années d'autres réformes ont été faites et la récente loi devrait en tenir compte.

Il faut rappeler que dans le cadre de cette réforme, l'impôt libérateur et le régime simplifié d'imposition ont été fusionnés pour donner l'Impôt Général Synthétique c'est l'une des plus grandes innovations. Aussi certaines taxes communales ont été supprimées ou introduites dans l'impôt général Synthétique pour simplifier et faciliter le recouvrement.

L'année 2025 marque ainsi le début d'une autre ère sur le plan fiscal. Ceci dans l'optique d'améliorer les recettes fiscales des Collectivités Territoriales Décentralisées. Ces dernières se plaignaient depuis les années de l'insuffisance de moyens financiers pour le développement local au moment où la loi sur la fiscalité locale de 2009 leur accordait le recouvrement direct de certaines taxes et impôts.

Avec l'affectation de 15% du budget de l'État à la décentralisation l'État avait trouvé nécessaire une réforme de la loi de 2009. C'est ainsi que sur instruction du premier ministre, une circulaire conjointe du MINFI/MINDDEVEL du 27 août 2020 mettait sur pied une commission chargée de ladite réforme.

Dorénavant tous les recouvrements s'effectueront par l'administration fiscale à travers les télédéclarations et paiements mobiles. Les recettes appartenant aux communes seront reversées au trésor public qui se chargera de la mise à disposition aux communes. Aussi dans le cadre de la péréquation le FEICOM se chargera de la répartition de celles de recettes devant en subir.

Des nouvelles taxes ont été créées et destinées à alimenter les régions. Il faut rappeler qu'avec l'installation des régions depuis quelques années, ces dernières manquaient des recettes propres aux côtés des communes et communautés urbaines. C'était l'occasion de gérer ces équilibres.

Au final nous pouvons noter une avancée dans le cadre de la décentralisation au Cameroun car l'autonomie financière est en train de se renforcer bien que le contribuable semble être celui qui paie le plus lourd tribut.

Par MOULIOM Mazou, Juriste Fiscalité

Président de la Fédération des Centres de Gestion Agréés au Cameroun